

## RESUME

### ENQUÊTE SUR LA PLACE ET LE RÔLE DES RETRAITÉS DANS LA CITE

S'adressant aux CODERPA et aux CLIC, cette enquête lancée en avril 2006 avait pour ambition non pas de refléter l'opinion de l'ensemble des retraités mais bien plutôt de cerner la perception qu'ont ces personnes retraitées dynamiques impliquées dans le fonctionnement de ces structures.

Le problème des ressources des retraités déjà traités par le CNRPA dans un rapport spécifique n'a pas été abordé ici. Il va sans dire que cette question est sous jacente à toutes les propositions formulées.

Au total, 42 réponses sont parvenues sur un total de 72 CODERPA susceptibles (1) de répondre soit un taux de réponse de 58%.

La liste des départements ayant répondu est la suivante :

Ain, Alpes Maritimes, Ardèche, Ariège, Aube, Cher, Dordogne, Drôme, Eure, Haute Garonne, Gard, Gironde, Hérault, Loir et Cher, Haute Loire, Loire Atlantique, Loiret, Lot et Garonne, Lozère, Marne, Meuse, Morbihan, Nord, Pyrénées Atlantiques, Hautes Pyrénées, Sarthe, Savoie, Haute Savoie, Paris, Seine Maritime, Seine et Marne, Yvelines, Tarn et Garonne, Vendée, Vienne, Haute Vienne, Vosges, Yonne, Essonne, Hauts de Seine, Seine Saint Denis, Val d'Oise.

#### LES QUESTIONS POSEES ETAIENT REGROUPEES EN 3 CHAPITRES

- ✓ enjeux et éthique
- ✓ secteurs d'intervention des retraités
- ✓ préconisations en matière d'autonomie, en matière de solidarités familiales, en matière de cohésion sociale

(1) *il s'agit des CODERPA pour lesquels des informations sur leur mise en place ont été adressées au CNRPA ( notamment délibération du CG, arrêté de nomination, et compte rendu de la première réunion)*

# LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS A EN TIRER

## ENJEUX ET ETHIQUE

Les réponses sont très homogènes sur la plupart des sujets permettant ainsi de dégager aisément des tendances nationales.

D'abord le fil rouge pour reconnaître comme prioritaire de

« Donner la parole aux retraités et ne pas décider à leur place » puisque 81 % l'ont classé dans les propositions de grande importance, suivie par « permettre aux retraités de vivre à domicile le plus longtemps possible », placé pour 78% dans les propositions de grande importance, enfin « donner la liberté de choix de vie au retraité (lieu de vie, rester actif ou profiter de sa retraite) » : 71 % la rangent dans cette catégorie.

Ces réponses traduisent

- les aspirations des retraités à être **acteurs** non seulement de leur propre vie mais aussi de la vie publique
  
- l'affirmation d'un **droit à la liberté sans contrainte**

Enfin cette double revendication correspond à une demande de démocratie renforcée à leur égard reposant sur le respect de la liberté et l'égalité des citoyens.

Cette demande devrait être mieux prise en compte dans le cadre de l'élaboration de toutes les politiques publiques.

Elle devrait d'abord trouver une traduction concrète au plan départemental dans l'implication indispensable des CODERPA et CLIC dans le schéma gérontologique à la fois pour leur élaboration et leur suivi. Mais c'est aussi dans l'ensemble des chantiers menés du niveau communal au national en passant par l'échelon régional que leur participation devrait être reconnue et inscrite dans les textes.

## LES SECTEURS D'INTERVENTION DES RETRAITES

Parmi les secteurs d'intervention des retraités, figurent en première position l'aide familiale à la fois aux ascendants et descendants et en 2ème position leur implication dans la vie associative et le bénévolat et en particulier leur mobilisation dans la lutte contre la pauvreté et la précarité.

### QUANT AUX RECOMMANDATIONS

- Pour favoriser le maintien de l'autonomie, ils revendiquent des dispositifs de prévention et dépistage similaires à ceux dont bénéficient les actifs c'est-à-dire sans la barrière de l'âge, ils attirent l'attention sur l'importance des mesures pour l'adaptation de l'habitat et les actions visant à permettre l'accessibilité urbaine et des transports permettant ainsi à la personne de pouvoir continuer à vivre dans son domicile en étant autonome.
- Pour leur permettre d'être acteurs de solidarités familiales, ils demandent qu'un programme d'aide aux aidants soit mis en place (information et formation des aidants et développement des formules de répit pour les familles notamment accueils de jour et hébergement temporaire)
- Pour leur permettre d'être acteurs de cohésion sociale, leur donner la parole en les associant aux instances de la vie publique.

\*\*\*\*\*

Ces résultats montrent que les retraités qui ont contribué par leur travail à la richesse du pays, et continuent à jouer un rôle actif non seulement dans la redistribution des richesses mais aussi dans les activités qu'ils exercent gratuitement dans notre société, revendiquent haut et fort un droit d'expression et d'initiative à la fois en terme de propositions d'actions et de définition de réponses à apporter dans les différents lieux d'exercice du pouvoir. Ils veulent être considérés comme des citoyens à part entière et non des individus de seconde zone. Ils ne supportent plus le regard que la société porte sur eux et demandent que des actions soient lancées à tous niveaux et dès le plus jeune âge pour réhabiliter le vieux dans notre société.

Ils veulent vieillir dignement avec le sentiment d'appartenance à une société ouverte et accueillante à tous les âges.

Ils veulent leur place rien que leur place mais TOUTE leur place.

L'enquête détaillée est consultable sur le site du CNRPA

<http://www.personnes-agees.gouv.fr/dossiers/cnrpa/sommaire.htm>

Paris, le 15 juin 2006

## ENQUÊTE SUR LA PLACE ET LE RÔLE DES RETRAITES DANS LA CITE

Cette enquête s'est adressée aux CODERPA et aux CLIC. Elle n'a pas pour ambition de refléter l'opinion de l'ensemble des retraités mais bien plutôt traduire la perception de ces personnes retraitées dynamiques impliquées dans le fonctionnement de ces structures. Certaines réponses sont manifestement le fruit de leur engagement personnel.

Le problème du pouvoir d'achat des retraités déjà traité par le CNRPA dans un rapport spécifique n'a pas été abordé ici. Il va sans dire que cette question est sous jacente à toutes les propositions formulées.

Que les personnes ayant répondu soient ici remerciées pour l'accueil qu'elles ont réservé à cette enquête et à la richesse des informations qu'elles ont transmises qui ne pourront pas être retranscrites dans leur totalité dans une synthèse nationale.

Que les conseils généraux qui ont œuvré à la mise en place des CODERPA désormais placés depuis la loi du 13 août 2004 sur les libertés locales sous leur responsabilité et l'ont doté à la fois des moyens logistiques et humains et d'une organisation lui permettant de fonctionner dans de bonnes conditions (bureau, commissions de travail) trouvent ici les remerciements du CNRPA.

Cette impulsion donnée par les départements ajoutée au dynamisme des membres de l'instance a permis une participation de leur département à cette enquête.

**enquêteCNRPAsecrétariatgénéraljuin06.doc**

1

CNRPA - bureaux 5092 et 5093 - Locaux : 07, Place des cinq martyrs du lycée Buffon - 75014 PARIS  
Adresse Postale :14, avenue Duquesne - 75350 PARIS 07 SP

Tél : 01.40.56.88.39 - fax : 01.40.56.88.60. courriel : [dgas-cnrpa@sante.gouv.fr](mailto:dgas-cnrpa@sante.gouv.fr)

Site internet : <http://www.personnes-agees.gouv.fr/>

## **LES ELEMENTS DE CONTEXTE**

### **1- LE CONTEXTE ET LA FINALITE DE L'ENQUÊTE**

Cette enquête s'inscrit dans le cadre du plan bien vieillir et de la conférence de la famille 2006.

Dans ces 2 cas, les thèmes retenus portent sur la place des retraités dans la cité et aux liens intergénérationnels. Le CNRPA fait partie du comité de pilotage du plan bien vieillir et participe aux groupes de travail de la préparation de la conférence de la famille.

C'est pourquoi, il est apparu intéressant d'interroger les CODERPA et les inviter pour répondre de se rapprocher des CLIC qui sont des lieux d'informations de première importance.

Pour ce faire, il leur a été demandé de classer par ordre d'importance une série de propositions permettant de cerner :

Les secteurs d'intervention actuels des retraités

Les préconisations à formuler pour permettre aux retraités de prendre toute leur place au sein de la cité

Il était suggéré d'étayer chaque réponse d'exemples concrets d'actions connues menées dans leur département.

Enfin, la méthodologie laissée à l'initiative de chaque CODERPA, a été décrite succinctement. Le questionnaire d'enquête figure en annexe.

### **2- LES DIFFICULTES RENCONTREES**

Envoyé par voie postale sur support papier à 95 présidents de conseils généraux pour acheminement aux CODERPA, le questionnaire a également été transmis aux CODERPA disposant d'adresses emails connues du CNRPA. **A cet égard, il est regrettable qu'une très faible minorité de CODERPA dispose de cet outil basique aujourd'hui indispensable à la communication, qui facilite les échanges et finalement donne existence à une instance. A ce jour, seuls 37**

**enquêteCNRPAsecrétariatgénéraljuin06.doc**

2

CNRPA - bureaux 5092 et 5093 - Locaux : 07, Place des cinq martyrs du lycée Buffon - 75014 PARIS  
Adresse Postale :14, avenue Duquesne - 75350 PARIS 07 SP

Tél : 01.40.56.88.39 - fax : 01.40.56.88.60. courriel : [dgas-cnrpa@sante.gouv.fr](mailto:dgas-cnrpa@sante.gouv.fr)

Site internet : <http://www.personnes-agees.gouv.fr/>

**CODERPA ont une adresse email bien identifiée comportant la mention CODERPA.**

42 réponses sont parvenues au CNRPA à fin mai 2006.

Ce taux de réponse s'explique par plusieurs raisons :

- La nouvelle instance issue de la loi du 13 août 2004 n'est pas mise en place à la date de l'enquête (avril 2006) sur l'ensemble du territoire métropolitain :

C'est le cas des 21 départements suivants n'ayant pas répondu :

Alpes de Haute Provence, Hautes Alpes, Ardennes, Aude, Bouches du Rhône, Calvados, Ile et Vilaine, Jura, Maine et Loire, Meurthe et Moselle, Moselle, Nièvre, Orne, Pas de Calais, Puy de Dôme, Pyrénées Orientales, Haute Saône, Somme, Tarn, Var, Territoire de Belfort.

En définitive, 72 CODERPA étaient susceptibles de répondre (2 CODERPA ayant signalé des problèmes ponctuels - un déménagement en Corrèze, la démission du vice président suite à des problèmes de santé dans la Loire).

- Le CODERPA existe mais rencontre des difficultés majeures notamment

-absence de moyens logistiques adaptés et modernes pour bien fonctionner : pas d'adresse email d'où la nécessité pour le CODERPA d'attendre la transmission papier par le conseil général ce qui a considérablement allongé les délais de réponse.

-absence de secrétariat pour le CODERPA

-absence de structuration du CODERPA (absence de bureau, de commissions de travail se traduisant exclusivement par des réunions de l'assemblée générale n'offrant pas la souplesse de fonctionnement et la réactivité nécessaires au CODERPA)

-le délai trop court de réponse de 3 semaines prolongé jusqu'à mi mai.

**Au total, 42 réponses sont parvenues sur un total de 72 CODERPA susceptibles de répondre, soit un taux de réponse de 58%.**

Les départements ayant répondu figurent ci après:

Ain, Alpes Maritimes, Ardèche, Ariège, Aube, Cher, Dordogne, Drôme, Eure, Haute Garonne, Gard, Gironde, Hérault, Loir et Cher, Haute Loire, Loire Atlantique, Loiret, Lot et Garonne, Lozère, Marne, Meuse, Morbihan, Nord, Pyrénées Atlantiques, Hautes Pyrénées, Sarthe, Savoie, Haute Savoie, Paris, Seine Maritime, Seine et Marne, Yvelines, Tarn et Garonne, Vendée, Vienne, Haute Vienne, Vosges, Yonne, Essonne, Hauts de Seine, Seine Saint Denis, Val d'Oise.

### **3 -LA METHODOLOGIE**

- dans la très grande majorité -70%-, le questionnaire a été rempli soit par le bureau ou un comité restreint, soit par une commission de travail, les CLIC ayant été associés sous diverses formes (soit en moyenne 10 à 20 personnes). Il reflète donc l'avis des retraités.
- dans 30% des cas, le questionnaire a été rempli par le vice président ou adressé au collège des retraités et personnes âgées et dans un seul cas transmis à l'ensemble des membres du CODERPA.

Les 42 départements ayant répondu totalisent 5 933 962 personnes âgées de plus de 60 ans soit 48% de cette tranche d'âge dans la population française métropolitaine.

La référence aux CODERPA dans la présentation des réponses qui englobe à la fois la réponse CODERPA et/ ou celle du CLIC, a pour but de valoriser le travail constructif de réflexion engagé localement par les retraités.



## CHAPITRE 1 ENJEUX ET ETHIQUE

Il était demandé de classer par ordre d'importance 8 propositions concernant les retraités.

Les réponses ont été regroupées en 3 catégories :

- les propositions de grande importance classées du 1<sup>er</sup> au 3<sup>ème</sup> rang
- les propositions d'importance moyenne classées en 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> rang
- les propositions de moindre importance classées du 6<sup>ème</sup> à 8<sup>ème</sup> rang

<b>Classement des réponses par ordre de priorité en nombre et pourcentage</b>								
<b>Classement par ordre de priorité décroissant</b>	<b>Priorités 1 à 3</b>	<b>%</b>	<b>Priorités 4 et 5</b>	<b>%</b>	<b>Priorités 6 à 8</b>	<b>%</b>	<b>Total</b>	<b>%</b>
<b>Donner la parole aux retraités et ne pas décider à leur place</b>	34	81%	7	17%	1	2%	42	100%
<b>Permettre aux retraités de vivre à domicile le plus longtemps possible</b>	32	76%	8	19%	2	5%	42	100%
<b>Donner la liberté de choix à la personne âgée (lieu de vie, rester active ou profiter de sa retraite)</b>	30	71%	8	19%	4	10%	42	100%
<b>Lutter contre toute forme de ségrégation à l'égard des retraités</b>	14	33%	13	31%	15	36%	42	100%
<b>Viellir en bonne santé ce n'est pas forcément faire du sport c'est aussi vivre avec les autres</b>	10	24%	16	38%	16	38%	42	100%
<b>S'intéresser au retraité c'est aussi avoir en perspective la prévention de la perte d'autonomie</b>	5	12%	21	50%	16	38%	42	100%
<b>Changer l'image de la vieillesse dans notre pays</b>	7	17%	8	19%	27	64%	42	100%
<b>Se garder de vouloir entraîner les retraités dans le jeunisme ambiant</b>	2	5%	0		40	95%	42	100%

## Les constats :

➤ La grande homogénéité des réponses permet de dégager des tendances fortes alors que les CODERPA et CLIC n'ont pas eu l'occasion de se concerter entre département.

➤ Une orientation très nette pour reconnaître comme prioritaire la proposition suivante :

« Donner la parole aux retraités et ne pas décider à leur place » puisque 81 % l'ont classé dans les propositions de grande importance.

➤ Vient ensuite: « permettre aux retraités de vivre à domicile le plus longtemps possible», placé pour 76% dans les propositions de grande importance.

➤ « donner la liberté de choix de vie au retraité (lieu de vie, rester actif ou profiter de sa retraite) » : 71 % la rangent dans cette catégorie.

➤ En 4<sup>ème</sup> position « lutter contre toute forme de ségrégation à l'égard des retraités » donne une réponse beaucoup plus étale avec une répartition égale des réponses dans les 3 catégories.

➤ En 5<sup>ème</sup> position « vieillir en bonne santé ce n'est pas forcément faire du sport c'est vivre avec les autres »

➤ En 6<sup>ème</sup> position « s'intéresser au retraité c'est aussi avoir en perspective la perte de d'autonomie »

- En 7<sup>ème</sup> position « changer l'image de la vieillesse dans notre pays »
  
- En 8<sup>ème</sup> position « se garder de vouloir entraîner les retraités dans le jeunisme ambiant »

### Ces réponses traduisent

- Les aspirations des retraités à être **acteurs** à la fois de la vie publique mais aussi de leur propre vie.
  
- L'affirmation d'un **droit à la liberté sans contrainte**.

Finalement cette double revendication peut être considérée comme une aspiration pour les retraités français à une plus grande démocratie reposant sur le respect de la liberté et l'égalité des citoyens.

Cette demande devrait être prise en compte dans le cadre de l'élaboration de toutes les politiques publiques.

Cette attente bien entendu devrait trouver un écho auprès des départements dans l'implication indispensable des CODERPA et CLIC dans l'élaboration et le suivi des schéma gérontologique, mais cette aspiration va bien au delà.

C'est une volonté de participation à la vie de la cité dans les différents lieux d'expression des usagers. Ils ne veulent plus être considérés comme des individus de seconde zone parce sortis du monde des actifs, alors même qu'ils continuent dans leurs fonctions de bénévoles et militants à rendre des services à la collectivité, comme le prouve le chapitre suivant sur les secteurs d'intervention des retraités.

## CHAPITRE 2- LES SECTEURS D'INTERVENTION DES RETRAITES

Les réponses ont été classées dans 3 catégories :

- les secteurs d'intervention qui sont de grande importance regroupent les priorités 1 à 3
- les secteurs d'importance moyenne (priorité 4)
- les secteurs de moindre importance regroupent les priorités classées de 5 à 6.

<b>Dans quels secteurs les retraités sont – ils les plus impliqués ?</b>								
<b>Classement des réponses par ordre de priorité et pourcentage</b>								
<b>Secteurs par ordre d'importance décroissant</b>	<b>Priorités 1 à 3</b>	<b>%</b>	<b>Priorité 4</b>	<b>%</b>	<b>Priorités 5 et 6</b>	<b>%</b>	<b>Total</b>	<b>%</b>
<b>Dans les fonctions d'aidants naturels de leurs ascendants et descendants familiaux</b>	37	95%	2	5%	0	0	39	100%
<b>Dans la vie associative et le bénévolat</b>	33	87%	4	11%	1	2%	38	100%
<b>Dans une vie centrée sur la famille</b>	29	76%	2	5%	7	19%	38	100%
<b>Dans les actions intergénérationnelles</b>	11	30%	16	43%	10	27%	37	100%
<b>Dans la vie politique et syndicale</b>	12	32%	11	29%	15	39%	38	100%

- Les répondants ont mis en première place le rôle des retraités dans leur **fonction d'aidants naturels** puisque **95%** l'ont cité dans les 3 premières positions.
- En seconde position leur **implication dans la vie associative et dans le bénévolat** pour **87%**.

- Arrive en 3<sup>ème</sup> place, la vie centrée sur leur famille : 76 % la situe de la 1<sup>ème</sup> à 3<sup>ème</sup> place.
- Leur implication dans la vie politique et syndicale et les actions intergénérationnelles en dernière position.

✓ les fonctions d'aidants naturels

Les répondants insistent sur la situation des jeunes retraités – 60 - 70 ans, qui doivent faire face tout à la fois à la prise en charge des petits enfants (vacances, maladie, mercredi) et aux parents âgés pour les courses, accompagnement, tâches ménagères et administratives et souhaitent attirer l'attention des pouvoirs publics sur la lourdeur de leur tâche.

Le CODERPA du Val d'Oise résume la fonction des aidant naturels : « prise en charge des parents notamment lorsqu'ils sont en perte d'autonomie et prise en charge des petits enfants après l'école le mercredi ou pendant les vacances scolaires »

Le CODERPA de Haute Savoie indique que « les aides sont orientées à la fois vers les enfants et petits enfants en raison des situations de précarité, de chômage et de familles monoparentales et que l'aide est à la fois financière et prend également la forme de présence auprès de parents âgés et en perte d'autonomie. Il fait remarquer que les aides à domicile font cruellement défaut. L'association Alzheimer 74 met en place des groupes de paroles et de rencontres et qu'enfin en milieu rural les retraités « aidants » se sont regroupés en association ».

Le CODERPA des Vosges soulève « le problème du retraité qui doit s'occuper de son conjoint dont la santé est défaillante »

« Les retraités gardent leurs petits enfants, accompagnent un parent âgé, participent à des actions de soutien aux familles »

Un CODERPA indique que « son département est rural et en grande partie montagneux et qu'une tradition d'aide perdure »

Un autre indique que « l'entraide familiale paraît normale à la majorité des retraités »

Plus de 60% des répondants citent les actions et programmes de soutien aux aidants sous forme de groupes de parole, l'implication forte de France Alzheimer dans ces dispositifs est particulièrement soulignée, le programme ATOO impulsé par les organismes de protection sociale est fréquemment cité, s'ajoutant à des programmes spécifiques locaux comme celui intitulé RESAI DA dans le département de l'Eure.

L'ancien CODERPA des Pyrénées Atlantiques a mené 2 actions, une en Béarn, l'autre en pays basque sur l'aide aux aidants naturels en 2001 / 2002 prenant la forme d'informations données par des gériatres, des IDE, un notaire, une diététicienne.

Les réponses apportées montrent l'importance attachée à la famille qui constitue une valeur refuge et les actions à mener pour accroître l'implication des retraités dans la vie sociale. Encore faut-il qu'ils puissent être relayés dans les tâches qu'ils assument au sein de leur famille.

#### ✓ Dans la vie associative et les actions intergénérationnelles

L'implication des retraités dans la vie associative, prend majoritairement la forme de lutte contre la précarité et la pauvreté mais aussi l'isolement.

Ils sont en effet, la moitié à citer le secours populaire, le secours catholique et les restos du cœur, dans une moindre mesure la croix rouge et enfin les associations humanitaires et caritatives.

Bien évidemment, la plupart ont mentionné leur engagement dans l'organisation de la semaine bleue annuelle en faveur des personnes âgées.

Les deux tiers citent leurs interventions auprès des jeunes : dans le programme « lire et faire lire », les actions d'alphabétisation et les

actions dans les écoles- causeries dans les écoles, conteurs, projections de films à destination des élèves sur la vie autrefois et commentaires, témoignages d'anciens sur les événements du passé, viennent ensuite leurs interventions en tant que visiteurs de malades, et d'accompagnement - courses, visites à domicile, - enfin leurs rôles dans les associations sportives.

Le CODERPA du Gard signale que l'association « lire et faire lire » totalise plus de 200 bénévoles dont la plupart sont des retraités.

Le CODERPA de l'Ardèche cite l'aide aux devoirs par des enseignants organisée par le secours populaire.

Ils sont également impliqués dans l'aide aux chômeurs dans la recherche d'emploi et leur insertion professionnelle (cités 7 fois )

Ils interviennent également dans les maisons de retraite, les crèches et les écoles (7 fois cités) Ils apportent une aide pour la constitution des dossiers APA (cité par le CODERPA de l'Essonne)

A contrario, des expériences d'initiation des retraités à l'informatique par les élèves des écoles sont semble -t- il assez répandues et très fréquemment évoquées et dans tous les cas considérées comme des expériences réussies et à développer.

Dans l'Ardèche et à l'initiative de l'UDAF, un projet vise à assurer à domicile la formation à l'Internet des retraités par des lycéens.

Le CODERPA des Vosges cite les actions organisées par la municipalité d'Épinal de jeunes formateurs en informatique au service des personnes âgées.

Le CODERPA de Loire Atlantique signale l'implication des retraités dans des formations de jeunes à des techniques artisanales et de parrainage. Il indique « animation de centres d'enfants (naturellement attirés par les anciens et qui nouent des relations privilégiées) formation de jeunes à certaines techniques artisanales : transmission du savoir faire et de l'expérience permettant de se connaître et s'apprécier mutuellement et de rajeunir l'image de marque et le rôle majeur. »

Le CODERPA de la Dordogne souligne « qu'au delà des acquisitions techniques (ou de simples savoirs) se créent des liens affectifs importants pour les différents partenaires. »

Le CODERPA du Nord mentionne l'association « outil en main » composée de retraités qui apportent leur savoir dans les métiers du bâtiment aux jeunes de 10 à 14 ans par une initiation aux métiers.

Le CODERPA du Gard cite les actions pour l'emploi et les interventions dans les collèges et lycées.

Le CODERPA du Loiret mentionne les conférences sur les métiers réunissant seniors et étudiants et des discussions de retraités avec des étudiants sur les attentes des personnes âgées.

Le CODERPA de Haute Savoie fait état de l'aide aux devoirs organisée par des associations dans lesquelles les retraités sont partie prenante. « Dans certaines communes des rencontres entre le conseil des sages et la commission municipale des jeunes. »

Le CODERPA de Haute Savoie fait état des Olympiades qui réunissent retraités et élèves au sein des maisons de retraite.

Dans sa réponse, le département de la Haute Savoie cite le centre départemental du bénévolat qui répertorie de nombreuses associations dans lesquelles les retraités sont impliqués.

Un répondant fait remarquer que l'implication dans la vie associative ne veut pas dire bénévolat ( « accomplir un travail gratuitement sans y être obligé » ); on trouve en effet plus d'adhérents ( au sens s'inscrire à une association dont on partage les vues ) que de bénévoles pour en assurer le fonctionnement.

Enfin dans la réponse de l'Essonne, il est fait état d'une action d'aide internationale au travers d'échanges de correspondance pendant plusieurs années avec une jeune vivant dans le tiers monde rencontrée à l'occasion d'un voyage.

✓ Dans la vie politique et syndicale

En matière d'engagements dans la vie politique et syndicale, la moitié des réponses citent les fonctions au sein des conseils municipaux.

Ils sont également plusieurs à faire état des conseils des sages ou des conseils des anciens ou conseil consultatif des aînés.

Le CODERPA du Loir et Cher a transmis le bilan des 3 années de fonctionnement du conseil des sages de Blois (2003/2006). Il montre qu'une commission intitulée « place des seniors dans la ville » a effectué une enquête auprès de 195 personnes âgées. Il en ressort que « plus de 86% des personnes vieillissantes désirent rester le plus longtemps possible dans leur logement où elles ont pris leurs repères et leurs habitudes ; Tout doit être fait pour les y aider. C'est leur souhait et l'intérêt même de la société : plus elles resteront longtemps, moins elles coûteront à celle-ci [...]».

Rester dans la ville, près des activités et des commerces, de la vie est un désir exprimé par la plupart des personnes interrogées, avec le souhait pour beaucoup de rester actifs dans la société. »

Le CODERPA du Nord soulève à juste titre la question des personnes seules : « que fait-on alors des vieux qui n'ont pas de famille ou une famille éloignée ? »

## CHAPITRE 3-LES PRECONISATIONS

Différentes propositions étaient formulées regroupées sous 3 thématiques :

- Les retraités attentifs à conserver leur autonomie en vivant à domicile le plus longtemps possible
  - Les retraites acteurs de solidarités familiales
  - Les retraites acteurs de cohésion sociale
- Il était demandé de classer les propositions par ordre d'importance.

### 1-LES RETRAITES ATTENTIFS À CONSERVER LEUR AUTONOMIE EN VIVANT A DOMICILE LE PLUS LONGTEMPS POSSIBLE

<b>Préconisations classées par ordre d'importance décroissant</b>	<b>Priorités 1 à 3</b>	<b>%</b>	<b>Priorités 4 à 5</b>	<b>%</b>	<b>Priorités 6 à 7</b>	<b>%</b>	<b>Total</b>	<b>%</b>
<b>Par la prévention</b>	33	84%	3	8%	3	8%	39	100%
<b>Par l'adaptation de l'habitat</b>	31	77%	8	20%	1	3%	40	100%
<b>Par l'accessibilité des transports</b>	24	62%	14	36%	1	2%	39	100%
<b>Par l'accessibilité urbaine (commerces, soins, culture)</b>	20	50%	19	48%	1	2%	40	100%
<b>Par l'accompagnement pour pallier les incapacités</b>	16	42%	19	50%	3	8%	38	100%
<b>Par le développement de formule d'accueil et hébergement d'étudiants</b>	5	13%	9	24%	24	63%	38	100%

- **Si la prévention est majoritairement considérée comme un moyen de conserver son autonomie (84%),** l'adaptation de l'habitat figure dans les priorités (77%) s'y ajoutent l'accessibilité des transports (62%) et l'accessibilité urbaine (50%) enfin l'accompagnement des incapacités figure dans les priorités pour 42% des répondants.

Le développement des formules nouvelles de partage d'appartement avec des étudiants ne suscite pas un engouement particulier des retraités.

Les actions illustrant concrètement ces préconisations :

✓ **En matière de prévention**

Tout d'abord, il convient de relever que plus de la moitié des répondants ont réclamé la mise en place de visites médicales de dépistage pour les retraités à l'instar de celles qui existent pour les actifs tout au long de leur vie professionnelle dans le cadre de la médecine du travail.

La moitié demande que ces bilans de santé comportent pour les plus âgés un dépistage d'Alzheimer ou maladies apparentées, le dépistage du cancer du sein, la prévention des chutes.

Le CODERPA du Nord indique « la prévention doit s'appliquer toute la vie pour ceux qui ont participé par leur travail à l'enrichissement national du temps de leur vie active »

Le CODERPA des Yvelines « lorsque l'on est en activité, nous avons au moins tous les ans une consultation de la médecine du travail. Ensuite c'est chacun pour soi. »

Plusieurs départements indiquent que vaincre l'isolement et la solitude des personnes âgées ou handicapées en allant passer la soirée avec elles constitue également une forme de prévention.

Parmi les actions réalisées et à développer sont citées :

- la prévention des chutes citée dans 34 % des réponses
- les ateliers mémoire (32% des réponses)
- les actions de prévention portant sur l'audition et la vision (21 %)
- le dépistage du cancer du sein et du colon (32%)
- la prévention en maison de retraite

Beaucoup mettent l'accent sur la nécessité de développer la prévention de l'ostéoporose, la prévention routière.

A relever que la plupart des actions conduites et citées l'ont été par les organismes de protection sociale (CPAM, CRAM, mutualité sociale agricole) mais aussi à l'initiative des CLIC et des CODERPA.

#### ✓ En matière d'adaptation de l'habitat

Parmi les organismes cités menant des actions intervenant en la matière on trouve :

- dans le tiers des cas le PACT ARIM
- également dans le tiers des cas le centre d'amélioration du logement
- le dernier tiers le conseil général, l'OPAH etc....

Les propositions concrètes formulées convergent toutes pour demander que dans tout programme d'urbanisme et de construction de logement, l'objectif du maintien de l'autonomie des personnes soit pris en compte.

Ainsi le CODERPA de Loire Atlantique, indique « il faudrait revoir dès les plans d'urbanisme divers, l'adaptation des logements au maintien de l'autonomie, et rechercher des financements pour l'adaptation des lieux de vie à la personne âgée. Ne peut-on dès la construction aménager a minima les appartements et maisons notamment largeur de portes, accès facilités, aménagements des salles de bains et toilettes ? Le coût en serait bien moins élevé même en attribuant des primes pour ce type d'aménagement »

L'enquête réalisée par le conseil des sages du Loir et Cher citée supra, montre que parmi les 86 % de personnes âgées souhaitant rester à domicile, « 62% manifestent le désir de rester dans leur quartier, au milieu du reste de la population, près de la vie de la cité, tout en ayant à leur disposition les aides qu'on trouve dans une institution. Le concept que nous proposons « d'habitat intégré » le permet en associant logements adaptés au handicap répartis parmi les autres logements d'une résidence et mise à disposition d'un foyer animé par « une maîtresse de maison ».

Une autre partie d'entre elles, 7% souhaite se retrouver dans un logement avec ses meubles et ses souvenirs, dans une structure qui les regroupe et les prend en charge si elles le désirent, c'est le foyer-logement auquel nous consacrons un paragraphe. [ .....]

**« Rester dans la ville, près des activités et des commerces, de la vie est le désir exprimé par la plupart des personnes interrogées, avec le souhait pour beaucoup de rester actifs dans la société. [...] »**

Le conseil des sages dénonce la tendance à réaliser des équipements pour les personnes vieillissantes à l'écart voire à déménager des équipements existants vers la périphérie ou la forêt.

« Toute notre enquête montre [...] que c'est au cœur de la ville, de la vie que les équipements pour les personnes âgées vieillissantes doivent être implantés.

« Non seulement la ville doit regrouper toutes ses composantes en favorisant le mélange des générations, mais elle doit le faire en associant tous ses acteurs dans des domaines touchant aussi bien aux aspects urbains, fonctionnels que sociaux et sanitaires. »

Le CODERPA du Loir et Cher indique que des actions de sensibilisation de la caisse des artisans ont été entreprises pour l'adaptation des logements.

Le CODERPA de la Sarthe cite parmi les exemples intéressants, le « TRIANON » qui est un concept de domicile intégré à un ensemble de logements sociaux.

Le CODERPA de la Drôme cite la construction d'immeubles appelés « cœur de village » particulièrement adaptés aux personnes âgées et favorisant les liens intergénérationnels.

Plusieurs suggèrent de prévoir l'aménagement des logements avec l'aide d'un ergothérapeute.

✓ **En matière d'accessibilité des transports et accessibilité urbaine**

Quatre séries de propositions sont formulées :

- Adapter les véhicules pour faciliter l'accès pour les personnes à mobilité réduite avec l'expérience de Lille avec une accessibilité complète du métro.

- Organiser le réseau de transports en commun pour faciliter les déplacements des personnes âgées.

- Prévoir des navettes gratuites ou à prix forfaitaires et abordables avec des véhicules adaptés avec une préférence donnée aux minibus (13 fois cités pour un total de 21 réponses sur les transports) notamment pour se rendre au marché.

- Prévoir l'implantation ou le maintien en centre ville des commerces et services de proximité et faciliter l'accessibilité en milieu rural aux commerces et services.

Le département de la Dordogne signale que les expériences entreprises ces dernières années (transport à la demande, extension du réseau urbain aux communes de la 2ème ceinture de Périgueux) n'ont pas connu de vrais succès probablement pour des questions de mentalité qu'il faudrait lever.

D'autres départements se félicitent des dispositions prises par les communes en soulignant toutefois que les situations sont variables selon les lieux, ce qui bien entendu est regrettable – département des Alpes maritimes, l'Ardèche, la Drôme, le Gard, l'Eure, la Loire Atlantique, et regrettent là où les expériences n'ont pas été maintenues (dans l'Aube par exemple).

✓ **En matière de partage d'appartements avec des étudiants**

Cette solution de création récente et qui ne peut concerner que les villes universitaires est encore peu répandue.

La Haute Savoie cite « l'action menée par l'association Humanisme et Habitat qui remet en état d'anciens logements pour recevoir des familles en mixité sociale. Là où des étudiants trouvent peu de logement adapté, des habitants construisent des extensions à leur logement et louent aux étudiants ce qui constitue un revenu pour les retraités et une solution pour les jeunes. Le CODERPA souhaiterait que l'accueil des jeunes s'inscrive dans un échange de services réciproques : loger un jeune en contrepartie d'une aide au retraité ; des associations dans les départements voisins le font. »

Certains soulèvent la question des conditions minimales pour rendre cet accueil possible, à savoir disposer de 2 salles de bains, deux toilettes ce qui n'est évidemment réalisable que dans une grande maison ou un grand appartement.

Enfin, un répondant met en garde contre les risques éventuels de maltraitance que peut générer cette cohabitation.

## 2-LES RETRAITES ACTEURS DES SOLIDARITES FAMILIALES

<b>Préconisations classées par ordre d'importance décroissant</b>	<b>Priorités 1 et 2</b>	<b>%</b>	<b>Priorités 3 et 4</b>	<b>%</b>	<b>Total</b>	<b>%</b>
<b>Par l'information et la formation des aidants naturels</b>	27	70%	12	30%	39	100%
<b>Par l'organisation de relais professionnels pour soulager les aidants</b>	22	55%	18	45%	40	100%
<b>Par la reconnaissance du rôle des aidants familiaux</b>	17	55%	14	45%	31	100%
<b>Par la valorisation des fonctions de grands parents naturels ou de substitution</b>	18	50%	18	50%	36	100%

### ✓ les aidants naturels

Les répondants ont identifié un besoin très fort d'information et de formation des aidants et surtout de structuration de cette aide laissée actuellement aux initiatives locales trop souvent portées par des bénévoles. A ce titre, sont très souvent cités France Alzheimer et le réseau Alma mais aussi certains départements qui ont pris la mesure du problème. Les organismes de protection sociale figurent également dans des actions de partenariat.

13 répondants à cette question sur 18 ont indiqué qu'il existe des groupes de paroles dans leur département.

Un département a cité le café des âges.

Ils sont également très demandeurs de développement de solutions de répit tels qu'accueil de jour et hébergement temporaire puisque 70% - 13 sur les 18 réponses - font état des accueils de jour existants dans leur département mais d'un nombre insuffisant pour faire face aux besoins.

Un CODERPA de Loire Atlantique indique « que les retraités au sein de leur famille éprouvent un mal être, un sentiment de culpabilité alors qu'ils font le plus souvent tout ce qu'ils peuvent au détriment de leur propre vie familiale : il faut les aider à prendre du recul et créer des systèmes leur permettant de pouvoir s'éloigner sans contrainte morale. »

✓ La valorisation de la fonction de grands parents de substitution

Sur 10 réponses à cette question on dénombre :

- 4 départements qui ont connaissance d'associations de ce type dans leur département. Dans l'Essonne « les clubs de grands parents, amis des petits », dans le département de la Drôme « grands parents bis », « grands parents dans le Loiret, association de grands parents dans la Sarthe.

Le CODERPA des Yvelines s'interroge : « Si la substitution des grands parents part d'un bon sentiment, il n'en reste pas moins qu'il peut être dangereux de confier ses enfants à des inconnus »

### 3-LES RETRAITES ACTEURS DE COHESION SOCIALE

<b>Préconisations classées par ordre d'importance décroissant</b>	<b>Priorités 1 à 3</b>	<b>%</b>	<b>Priorités 4 et 5</b>	<b>%</b>	<b>Priorités 6 à 8</b>	<b>%</b>	<b>Total</b>	<b>%</b>
<b>Donner la parole aux retraités en les associant à la vie publique</b>	27	70%	5	13%	7	17%	39	100%
<b>Développer les CLIC</b>	23	62%	8	22%	6	16%	37	100%
<b>Reconnaître le rôle des retraités et leur accorder un véritable statut de bénévole</b>	22	58%	4	11%	12	31%	38	100%
<b>Revaloriser le rôle des retraités dans l'entreprise dans la transmission des savoirs aux plus jeunes et capitaliser l'expérience</b>	17	44%	11	28%	11	28%	39	100%
<b>Développer la démocratie sociale dans les institutions accueillant les retraités</b>	16	42%	11	29%	11	29%	38	100%
<b>Aider au développement d'initiatives intergénérationnelles</b>	10	28%	9	26%	16	46%	35	100%
<b>Créer des lieux permettant la rencontre des générations</b>	9	24%	11	29%	18	47%	38	100%
<b>Valoriser les métiers du grand âge</b>	10	29%	10	29%	15	42%	35	100%

La question de l'expression des retraités dans la vie publique constitue la priorité puisque 70% des répondants la classe dans les propositions de grande importance.

Sont citées comme actions significatives :

- la mise en place des conseils des sages encore appelés conseils des anciens en Dordogne, à Blois dans le Loir et Cher, en Haute Savoie, dans le Loiret, dans le Val d'Oise.

-La participation des CODERPA à l'élaboration du schéma gérontologique au niveau départemental.

-Le répondant de l'AUBE signale qu'en 2004 un forum départemental a été organisé pour recueillir la parole des « vieux » dans le cadre de la semaine bleue ; cette action a reçu le 1<sup>er</sup> prix délivré par la fondation de France.

#### ✓ Les CLIC

Tous s'accordent pour reconnaître le rôle de premier ordre que jouent les CLIC qui apportent information et aide à l'établissement des dossiers de sorte que 22 réponses sont apportées sur cette question.

Toutefois la situation est très contrastée d'un département à l'autre :

- Les départements dont il est indiqué que le territoire est couvert par des CLIC et donc sans développement attendu:

- l'Ariège avec 11 CLIC avec un minimum de 2 personnes par CLIC.
- Le Gard 12 CLIC
- Le département de la Sarthe est couvert par les CLIC
- Haute Vienne 11 CLIC et 30 instances cantonales de coordination complètent le réseau
- Le département des Vosges est entièrement couvert par 6 CLIC.

- Les départements dont le dispositif est en cours de développement ou de restructuration

- L'Ain : actuellement 6 CLIC en fonctionnement ; un 7<sup>ème</sup> est en voie d'autorisation. Le Conseil général souhaite mailler tout le département ce qui devrait conduire à terme à 10 CLIC.
- Les Alpes Maritimes CLIC répartis en littoral et en arrière pays plus des 2/3 en création, politique affirmée du conseil général de maillage territorial avec des réunions inter clic périodiques et d'échanges d'informations avec un suivi des actions des CLIC par le CODERPA.
- L'Ardèche : depuis le 1<sup>er</sup> avril 2006, l'information des personnes âgées est effectuée par les 4 unités territoriales de la DGA « solidarité » du conseil général.
- L'Aube : 4 CLIC pour 7 prévus dans l'objectif initial de création de 1000 CLIC en France, une coordinatrice de CLIC indique la volonté du conseil général de couvrir l'ensemble du territoire par la création de 2 autres CLIC.
- En Dordogne : 4 CLIC avec un 5<sup>ème</sup> prévu en cours d'année 2006 pour couvrir l'ensemble du territoire.
- Dans la Drôme : 4 CLIC existants et insistance du CODERPA pour une couverture totale soutenue par la volonté politique du département sur cet objectif ; création prochaine possible d'un nouveau CLIC.
- Le département de l'Eure est en pleine restructuration concernant le pilotage des CLIC.
- Dans l'Hérault, 11 CLIC prenant de nombreuses initiatives d'informations.
- Dans le Loir et Cher, 3 CLIC ET 2 coordinations.
- Dans le Loiret, 8 CLIC prévus, 6 CLIC réalisés, 2 en cours.
- Dans le Nord sur les 35 CLIC prévus la moitié environ est mis en place
- En Haute Savoie, il n'y a pas de CLIC. Le conseil général organise le département en 5 pôles gérontologiques découpés en 16 COLOC (comités locaux de coordination) ; le CODERPA estime être bien associé dans ces structures de proximité ; les réseaux préexistants commencent à être intégrés dans les COLOC.

- Dans les Yvelines, 11 CLIC dont 10 sont opérationnels.
- Dans l'Essonne, 10 CLIC avec des problèmes de participation financière.
- Dans le Val d'Oise le département dispose de 3 CLIC contre 11 prévus selon les directives ministérielles.

Le département de la Mayenne fait référence à une enquête menée en mai 2005 faisant apparaître que « les CLIC sont peu connus de la population des retraités et personnes âgées ; seules y accèdent les personnes mises en lien par le corps médical, des services de soins, des comités cantonaux d'entraide, de l'ADMR. Le CODERPA est plus en relation avec l'UDAF et les services de soins ».

#### ✓ Sur la vie démocratique au sein des institutions ( 13 réponses)

Les personnes interrogées ont apporté très peu d'informations sur les conseils de la vie sociale dans les établissements sociaux et médico - sociaux..

Sur 13 réponses, 2 seulement indiquent clairement que le CODERPA participe à leur fonctionnement en maison de retraite (en Haute Vienne et dans les Vosges)

Si tous reconnaissent l'importance des conseils de la vie sociale, la Drôme avoue « ne pas avoir d'échos de leur fonctionnement », la Dordogne qui souligne l'importance « d'une présence effective de résidents dans les conseils de la vie sociale des maisons de retraite, signale la présence d'un membre du CODERPA dans le conseil d'administration des 5 hôpitaux locaux ». La Haute Savoie fait remarquer que « les conseils de la vie sociale existent souvent mais la participation des résidents est souvent trop « symbolique », les familles participent d'avantage mais trop peu »

Les Yvelines signalent que certaines maisons de retraite « n'acceptent pas la présence d'associations de retraités au sein du conseil de la vie sociale ».

✓ Revalorisation du rôle des retraités dans la transmission des savoirs (14 réponses)

S'ils sont unanimes pour reconnaître l'importance de la transmission des savoirs, sans pour autant nier les évolutions, ils sont unanimes à dénoncer le sort réservé aux seniors dans les entreprises.

Dans sa réponse, l'Aube fait remarquer que « les employeurs veulent des salariés performants jusqu'au bout. Pas de temps pour les anciens pour compléter sur le tas la formation des jeunes embauchés. L'encadrement des jeunes se fait en périscolaire. »

Pour la Haute Vienne « il ne faut pas attendre l'âge de la retraite pour transmettre le savoir aux jeunes mais peut être y penser pour la fin de carrière au lieu de considérer les plus de 50 ans comme non rentables »

Pour les Yvelines, la transmission des savoirs est possible « dans le travail manuel car les machines ne peuvent égaler le savoir faire. Dans les autres branches, les jeunes diplômés nous dépassent eu égard au développement des technologies. Dans les métiers professionnels, c'est possible, dans la haute technologie l'expérience est assez vite dépassée. »

Pour le Val d'Oise, ces actions doivent être lancées « dès la sortie de la vie active et ne pas attendre d'être déconnecté de la vie professionnelle »

Les actions à encourager à ce titre :

Les clubs d'anciens chefs d'entreprise, association agir Abc citée dans la réponse de l'Ain.

Les Alpes Maritimes font mention « du club des repreneurs qui dispense des conseils aux jeunes pour la création d'entreprise, des associations de retraités d'entreprise pour le conseil auprès des responsables d'entreprise, de commerce, le parrainage de jeunes en situation

d'échecs d'insertion économique, ce travail étant effectué avec les missions locales ».

La Drôme : « un groupe d'artisans intervenant dans les 3<sup>ème</sup> de collège pour faire connaître leur ancien métier (boulangier, mécanicien, ébéniste, maréchal ferrant, charpentier, maçon- rénovation)

Dans le Loir et Cher, « en 2006 une action menée par le CIAS du Blaisois a consisté en une rencontre entre des artisans et des collégiens, dans une association d'insertion dénommée ECLAIR les retraités apportent soutien et encadrement dans la transmission des savoirs. »

Dans la Marne, « ECTI association d'utilité publique : aide apportée par de jeunes retraités au développement de nouvelles entreprises ; « l'outil et la main » constituée de compagnons du devoir qui aident les jeunes en difficultés sociales. »

Dans les Vosges l'intervention d'anciens artisans pour aider les jeunes dans le choix des métiers.

Puissent ces différentes propositions émises par les représentants des retraités et personnes âgées être entendues et prises en compte dans les différentes politiques menées tant au niveau national que local.